

Message du Président - Mise en place d'une nouvelle période de confinement

Publié le 29 octobre 2020 – Mis à jour le 29 octobre 2020

Au cours de son allocution d'hier soir, le président de la République a annoncé la mise en œuvre d'une nouvelle

Face à la dégradation rapide de la situation sanitaire à l'échelle de notre pays et, plus largement, du continent européen au cours de ces deux dernières semaines, le président de la République a

annoncé hier soir la mise en place d'une nouvelle période de confinement. Cette période commence dès la nuit du 29 au 30 octobre et durera au moins jusqu'au 1^{er} décembre.

Le président de la République, puis le Premier ministre ce matin ont d'ores et déjà indiqué que, au cours de cette période, les enseignements universitaires devront être assurés en distanciel – à l'exception des travaux pratiques, qui pourront être maintenus sur décision rectorale, à titre exceptionnel et « sous certaines conditions ». Par ailleurs, le travail à domicile doit être systématiquement mis en œuvre à la condition qu'il soit compatible avec l'accomplissement de nos missions de service public : contrairement à ce qui s'était passé au cours du printemps dernier, une activité professionnelle pourra être autorisée dans les locaux universitaires, en lien avec la continuité de nos activités. D'ici à la fin de la présente semaine, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation complétera ces premières annonces par des indications plus précises sur la manière dont nous pourrions assurer un certain nombre de services, notamment auprès de nos publics les plus fragiles, et dont les activités de recherche pourront être conduites au sein de nos laboratoires. Ces indications complémentaires permettront de définir dès lundi 2 novembre le protocole que notre Université adoptera pour le mois à venir sur l'ensemble de ces activités. Ce sera l'enjeu des réunions de directeurs de composantes, de directeurs de structures de recherche et de directeurs de service, que j'organiserai ce lundi par visioconférence. Chaque structure pourra alors élaborer son plan de continuité d'activité en présentiel (PCAP), qui permettra de dresser la liste des personnes autorisées à se rendre sur son lieu de travail à compter du mercredi 4 novembre. Pendant la période transitoire, du vendredi 30 octobre au mardi 3 novembre, vous pourrez venir dans les locaux de l'Université pour effectuer les activités nécessaires à la continuité du service et à la mise en œuvre du PCAP, sur autorisation de votre chef de service selon un modèle qui leur sera communiqué.

Ce nouveau confinement est justifié par une situation globale et nationale. L'effort important demandé aux Universités, à leurs personnels et à leurs étudiants, s'inscrit dans une logique de solidarité nationale et dans une politique globale de santé publique (visant aussi à limiter les déplacements et les brassages de population). Il n'est absolument pas dû à une défaillance dans la mise en œuvre des

dispositifs que nous avons mis en place depuis la rentrée universitaire et auquel chacun d'entre vous a contribué d'une manière exemplaire, comme en témoignent les données épidémiologiques que nous avons recueillies jusqu'à ce jour. Les taux d'incidence des cas, au sein des personnels comme des étudiants, sont restés inférieurs à la moyenne nationale. Et pour la quasi-totalité des cas testés positifs et pour lesquels les modalités de contamination ont été identifiées, l'Université n'a pas été un foyer de contamination : les contaminations se sont massivement faites dans un cadre privé, familial ou amical, ou à l'occasion de pratiques festives ou sportives. Il n'en demeure pas moins que nous sommes tous invités à contribuer à l'effort collectif de lutte contre la propagation de la maladie, à nous protéger et à protéger nos proches. Dans ce cadre, l'ensemble des dispositifs de veille sanitaire développés au sein de notre Université restent en vigueur. Si vous présentez des symptômes évocateurs de la COVID-19 ou si vous êtes testés positifs, je vous invite donc à contacter le Service de santé au travail, via l'adresse signalement.covid@uca.fr(mailto:signalement%2Ecovid%40uca%2Ef)(http://signalement.covid@uca.fr/).

Comme chacun d'entre vous, j'espère que cet effort collectif portera ses fruits et que nous pourrions rapidement retrouver un mode d'organisation plus conforme à la nature et au sens de nos missions. Je souhaite également que vos collectifs de travail et que les relations professionnelles qui vous lient à vos collègues ou à vos étudiants ne seront pas trop affectés par les modalités que nous sommes contraints d'adopter. J'espère enfin que vous ne serez pas confrontés aux formes les plus graves de cette maladie, pour vous-même et tous ceux qui vous sont chers.

Je vous prie d'agréer, chères et chers collègues, mes bien cordiales salutations.

Mathias BERNARD

À découvrir

[FAQ - Protocole en cas de symptômes...](https://covid-19.uca.fr/personnel/faq-protocole-en-cas-de-symptomes)(https://covid-19.uca.fr/personnel/faq-protocole-en-cas-de-symptomes)

[Santé au travail](https://covid-19.uca.fr/personnel/sante-au-travail)(https://covid-19.uca.fr/personnel/sante-au-travail)

[Démarques administratives et situation RH](https://covid-19.uca.fr/personnel/demarches-administratives-et-situation-rh)(https://covid-19.uca.fr/personnel/demarches-administratives-et-situation-rh)

[Cas contact et cas suspect ?\(https://covid-19.uca.fr/personnel/cas-contact-et-cas-suspect\)](https://covid-19.uca.fr/personnel/cas-contact-et-cas-suspect)

[Accompagnement pédagogique\(https://covid-19.uca.fr/personnel/accompagnement-pedagogique\)](https://covid-19.uca.fr/personnel/accompagnement-pedagogique)

[Déclaration de maintien à domicile – Coronavirus\(https://covid-19.uca.fr/personnel/declaration-de-maintien-a-domicile---coronavirus\)](https://covid-19.uca.fr/personnel/declaration-de-maintien-a-domicile---coronavirus)

[Infos DGESIP\(https://covid-19.uca.fr/personnel/infos-dgesip\)](https://covid-19.uca.fr/personnel/infos-dgesip)

[Pass sanitaire : logistiques, organisation des contrôles et responsabilités\(https://covid-19.uca.fr/personnel/pass-sanitaire-logistiques-organisation-des-contrôles-et-responsabilites-1\)](https://covid-19.uca.fr/personnel/pass-sanitaire-logistiques-organisation-des-contrôles-et-responsabilités)

Contact

**Pour tout renseignement relatif à la gestion de la crise, vous pouvez [contacter la cellule de crise](https://covid-19.uca.fr/cellule-de-crise-covid-19)(
<https://covid-19.uca.fr/cellule-de-crise-covid-19>) dédiée au COVID-19
coronavirus@uca.fr(mailto:coronavirus%40uca%2Efr?Subject=&body=)**

<https://covid-19.uca.fr/personnel/message-du-president-mise-en-place-dune-nouvelle-periode-de-confinement>(<https://covid-19.uca.fr/personnel/message-du-president-mise-en-place-dune-nouvelle-periode-de-confinement>)